



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Mars 2007

Numéro 99

Dans ce numéro

- 1 CAP Inspecteurs du 23 janvier 2007.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Rencontre avec les personnels de la trésorerie de Dijon banlieue.
- 4 Projet d'impôt prélevé à la source.

CAP Inspecteurs du 23 janvier 2007

Pour cette première Commission Administrative Paritaire (CAP), la TPG a présenté ses propositions d'inscription sur la liste d'aptitude des fonctionnaires de catégorie B pour l'accès au grade d'inspecteur du Trésor (année 2007).

La Direction a rappelé les **critères d'inscription** sur la liste d'aptitude :

- contrôleurs de 1^{ère} et de 2^{ème} classe et contrôleurs principaux, âgés de 40 ans au moins et justifiant de 9 années de services publics et de 5 ans de service dans un corps de catégorie B du Minéfi
- étude des dossiers de chacun des candidats (notation, classement dans l'unité de travail et avis du supérieur hiérarchique accompagné d'un rapport complémentaire
- ne pas avoir bénéficié d'une nomination en catégorie B par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- être aptes à exercer toute fonction d'inspecteur du Trésor.
- accepter une réelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle pour occuper tout emploi comptable ou non comptable dans une zone géographique comprenant : la Côte d'Or: le Doubs, le Jura, la Haute Marne, la Meurthe et Moselle, la Meuse, le Bas Rhin, le Haut Rhin, la Haute Saône, la Saône et Loire, les Vosges et le Territoire de Belfort [*notons au passage le découpage incompréhensible de la Région Bourgogne puisque les promus ne pourront être affectés ni dans la Nièvre, ni dans l'Yonne !*]

Suite à la promotion de Mme COULON Sylvie en 2006, les deux personnes inscrites en 2006 non retenues sont à nouveau proposées sur la liste d'aptitude pour 2007 parmi les 39 demandes (pour 150 contrôleurs ayant vocation à être inscrits) :

1. LAY Marie-Françoise (T. Genlis)
2. ANDRE Catherine (TG DI)
3. GROS Joëlle (T. Dijon CHU)

Sans remettre en cause la qualification et la compétence des personnes retenues sur la liste, le représentant de la CGT s'est abstenu lors du vote de cette liste. En effet, les représentants du personnel ne sont pas là pour juger

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).
Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. CHU).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-51-68).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

les candidats à la liste mais pour les représenter afin de faire respecter une égalité de traitement de chacun d'entre eux.

Aussi, depuis longtemps, la CGT revendique l'organisation d'un **examen** professionnel pour la promotion interne. Ce système offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude, ce dernier générant inévitablement concurrence entre agents et subjectivité des notateurs.

T. Dijon-Banlieue : Erreur de conception ou volonté de nuire ?

[rencontre avec les personnels de la trésorerie de Dijon banlieue]

Créé en 2003 à partir de la fusion de Dijon-Est et de Dijon-Ouest, le poste de Dijon-Banlieue est un monstre bancal. Le père de ce Frankenstein n'est autre que monsieur Stéphane Halbique, Directeur Départemental à l'époque et appelé depuis à d'autres fonctions dans d'autres lieux, laissant à d'autres que lui et surtout aux agents de ce poste le soin de faire fonctionner son œuvre. Les Directions passent, les agents restent... et rament, c'est un refrain connu.

Après 3 ans d'existence, il est en effet devenu évident que la charge de travail nécessaire au fonctionnement d'un tel poste a été et continue d'être largement sous-estimée. 8 agents et quelques poussières, c'est ce que continue de clamer l'ORE (toujours le même), ignorant superbement toutes les contraintes liées aux conseils donnés aux collectivités. Tout comme il s'assoit sur les 2 communes dépendant de ce poste et ne comptant pas tout à fait 10000 habitants, alors qu'elles contribuent grandement à la charge de travail.

Nous avons déjà dénoncé maintes fois les restructurations et l'ORE. Nous sommes les seuls à nous être élevés avec véhémence contre la spécialisation à outrance à l'époque de la création de ce poste. Nous n'avons pas été entendus, mais **nous sommes aussi les seuls à rendre visite à tous les postes** et à chaque fois que nous retournons dans ce poste particulier, tout le personnel nous signale la **dégradation inéluctable des conditions de travail**. Il ne s'agit pas tant là des conditions matérielles mais surtout des conditions morales qui font peser une très forte pression sur les épaules des agents dont le ras-le-bol est tangible. C'est pourquoi nous demandons instamment à la Direction locale de mettre fin aux vacances d'emplois temporaires survenues récemment dans ce poste et de ne pas se tenir strictement aux dires de l'ORE.

Projet d'impôts à la source

Un article paru dans Libération.fr le 15 mars 2007 présente le projet socialiste d'impôt sur le revenu prélevé à la source. Nous vous proposons de méditer sur cet article que nous reproduisons ci-dessous :

« Le conseiller budgétaire de Mme Royal fait une proposition pour 2010. Le député socialiste Didier Migaud, dans son rapport d'information présenté hier, propose la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) à compter de cette date et le rapprochement progressif de l'IR et de la CSG en vue de leur fusion. Le conseiller budgétaire de la candidate Ségolène Royal a remis son rapport dans le cadre de la commission des finances de l'Assemblée.

L'idée est de rendre le système fiscal *«juste, efficace et transparent»*. Sur le papier, le prélèvement à la source remplit ces trois conditions. Comme dans d'autres pays européens, c'est l'employeur qui verserait l'impôt directement au fisc. *«L'avantage déterminant de l'instauration du prélèvement à la source de l'IR est la meilleure prise en compte de la réalité économique via la suppression du décalage de plus d'un an entre la perception des revenus et le traitement de l'impôt»*, souligne Didier Migaud. Cette proposition traîne depuis des années. Mais les obstacles techniques et surtout politiques ont retardé son application. Les entreprises, Medef en tête, n'en veulent pas. Et soulignent le surcroît de travail que la retenue à la source leur imposerait. Certains syndicats de fonctionnaires soulignent aussi que cette nouvelle collecte de l'impôt risque à terme de tailler dans les effectifs. Autre obstacle technique de taille, la transition d'un système à l'autre. Il y a quelques mois le ministre de l'Economie avait annoncé la mise en place de la retenue à la source avec un énorme cadeau fiscal, *«une année blanche pour le contribuable»*. Puis, plus rien, le ministre s'étant un peu imprudemment avancé. M. Migaud prévoit, lui, un système de transition qui évite la fiction de l'année blanche, mais aussi une possibilité d'évasion fiscale entre les deux systèmes. En tout cas, il faudra entre *«vingt-quatre et trente-six mois pour mettre en place ces changements»*. D'autant que la question de la protection de la vie privée est sensible, puisque les employeurs auront accès à toutes les informations personnelles de leurs salariés contribuables.

Une fois cette première étape franchie, le député propose le *«rapprochement de l'IR vers la CSG»*, pour aller vers *«l'impôt citoyen»*. A ce titre, le député propose d'instaurer, comme cela se pratique aux Etats-Unis, un *«taux d'imposition minimal»*. Même en faisant jouer tous les allègements, les contribuables devraient s'acquitter d'une petite somme. Mais le rapport ne va pas jusqu'à reprendre l'idée de *«contribution citoyenne»*, aussi appelée *«impôt Johnny»*, qui aurait pu toucher les contribuables s'exilant à l'étranger. Ségolène Royal n'avait pas repris cette idée dans son pacte présidentiel. » [<http://www.liberation.fr/actualite/politiques/241005.FR.php> Libération.fr - Muriel GREMILLET - jeudi 15 mars 2007]